ARCHE Agglo
D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, lundi 21 octobre 2019

AGRICULTURE-ALIMENTATION

L'Agglo s'engage à plusieurs niveaux

ARCHE Agglo, dans le cadre de sa politique en faveur d'une agriculture durable, développe plusieurs actions autour de l'approvisionnement local en direction du grand public, des écoliers et des communes.

L'Agglo avec les communes

Dans le cadre de sa politique de développement d'une agriculture durable, l'Agglo souhaite favoriser les circuits courts et la bio.

ARCHE Agglo travaille ainsi avec 16 communes du territoire, engagées à des degrés divers dans les campagnes pédagogiques et/ou dans la démarche sur les cantines scolaires :

Beaumont-Monteux, Bren, Chanos-curson, Cheminas, Colombier-le-Vieux, Crozes-Hermitage, Etables, Lemps, Marges, Mauves, Pont-de-l'Isère, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Félicien, Saint-Jean-de-Muzols, Tain-l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Vion. D'autres communes pourront intégrer la démarche au fil de l'année.

Actions auprès des écoles

Concernant l'année scolaire 2019-2020, plusieurs animations sont engagées auprès des 16 écoles volontaires (33 classes) :

- Sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire (à la cantine et à la maison) en partenariat avec le Sytrad et le Sirctom. Objectif : Comprendre les enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire et les impacts environnementaux. Participer à un diagnostic pour quantifier le gaspillage alimentaire à la cantine de l'école
- Sensibilisation « Du champ à l'assiette », CIVAM[1] 26 et 07, Agribioardèche. Objectif : découvrir l'agriculture durable et les circuits courts. Comprendre les liens entre l'agriculture locale, l'alimentation et les impacts environnementaux. Animations en classe, visites de ferme, interventions de producteurs sur des ateliers pratiques (cuisine, transformation, potager).

Les cantines scolaires

- Accompagnement technique des cantines scolaires pour développer l'approvisionnement bio et local, avec l'association Agribiodrôme pour atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim, à savoir 50 % de produits de qualité en 2022 (produits sous certifications AB (minimum 20 %) et les produits sous signes officiels de qualité comme label rouge, AOP, IGP, Haute Valeur Environnemental, écolabel pêche durable).
- Conseils techniques, appui à la rédaction des marchés, identification des fournisseurs, formations collectives (personnels de service, cuisiniers, élus, gestionnaires)...

13 communes intéressées ont participé aux trois premières réunions techniques collectives en juin, un accompagnement individualisé a débuté en octobre pour six communes afin d'approfondir la démarche.

Actions auprès du grand public

- travail sur la création en cours d'un guide des producteurs en circuits courts (parution printemps 2020)
- Renouvellement des formations gratuites au jardinage agro-écologique en 2020 sur le thème « du potager à l'assiette »

Actions auprès des agriculteurs

Enquête auprès des producteurs du territoire sur le développement des circuits courts (printemps 2019) dont les résultats ont mis en évidence un besoin en communication (projet de guide de producteurs)

Mise en place, depuis le 1er septembre 2019, d'un règlement d'aide à l'installation agricole (2000 à 3000 € par installation) + maintien du comité local à l'installation.

CONTACT PRESSE
Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
06 50 30 73 37

[1] Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural